



mut 16/1962

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
privé sur la commune de Plan-les-Quates

Du 23 février 1962

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la commune de Plan-les-Quates adressée au département des travaux publics, en date du 16 janvier 1962, proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de chemin des Roulets au chemin privé situé entre le chemin de la Flamatte et celui des Petits-Bois;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 13 février 1962;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

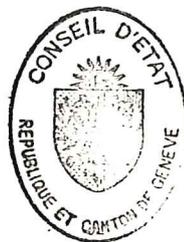
Il est donné le nom de chemin des Roulets (lieu-dit les Roulets) au nouveau chemin privé situé entre le chemin de la Flamatte et celui des Petits-Bois.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux
Sautier

8 ex.
1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Halland